



FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX

ANNÉE 1896-1897

N° 21

Troubles de l'État mental AUX ANTILLES

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

présentée et soutenue publiquement le 23 Novembre 1896

PAR

François-Julien-Charles-Emmanuel GUILLIOD

Né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), le 27 février 1872.

Elève du Service de Santé de la Marine

Examinateurs de la Thèse : { MM. ARNOZAN professeur... *Président.*
DUPIY professeur...
MESNARD agrégé... } *Juges.*
CASSAET agrégé..... }

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'Enseignement médical.

BORDEAUX

IMPRIMERIE DU MIDI — PAUL CASSIGNOL

81 — RUE PORTE-DIJEUX — 91

1896

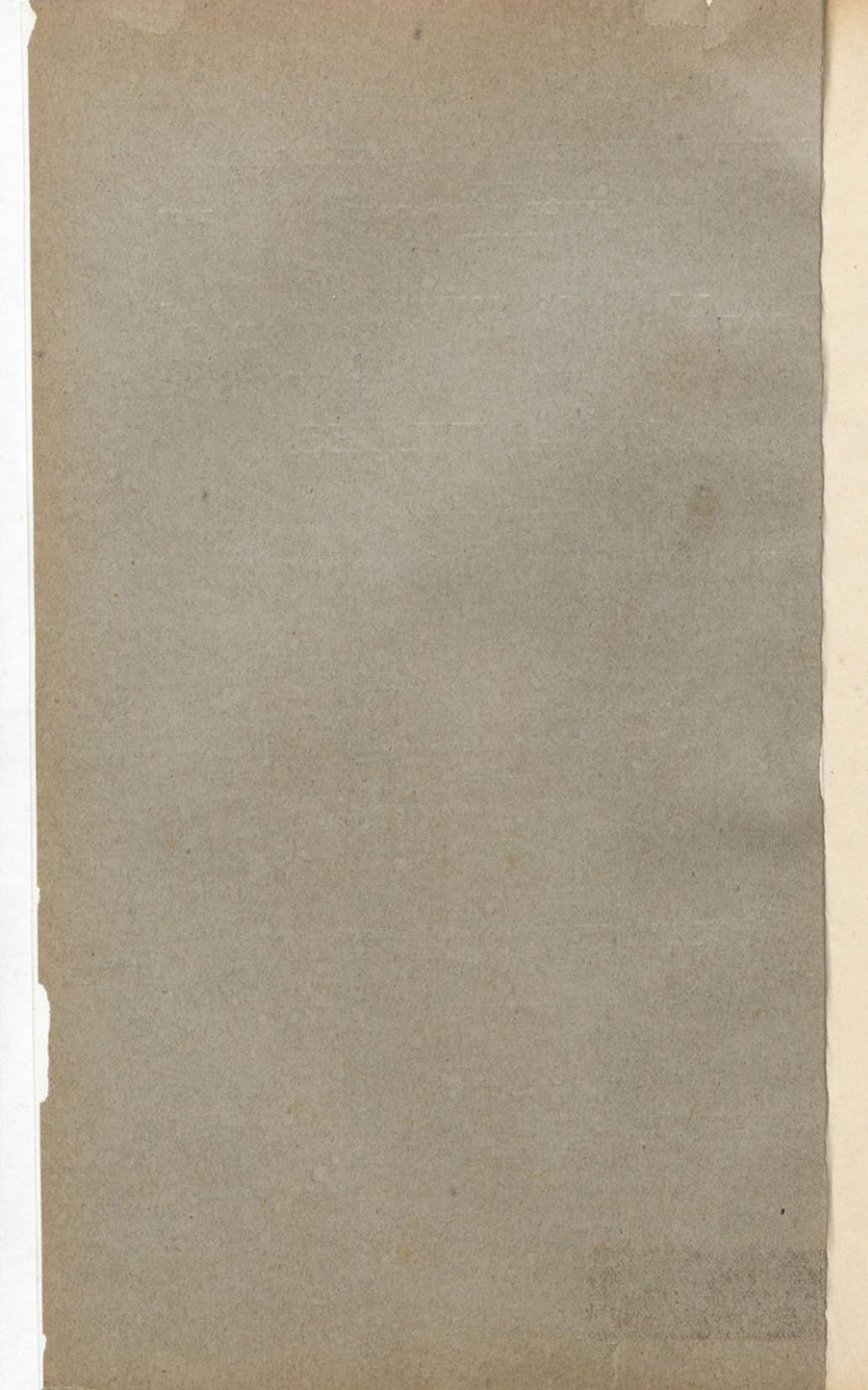
BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0085726

MANIOC.org

Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique



LPR 33/4211

30

Am 1 200-

E

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX

ANNÉE 1896-1897

N° 21

610-1
GUI

Troubles de l'État mental

AUX ANTILLES

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

présentée et soutenue publiquement le 23 Novembre 1896

PAR

François-Julien-Charles-Emmanuel GUILLIOD

Né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), le 27 février 1872.

Élève du Service de Santé de la Marine

Examineurs de la Thèse :

{	MM. ARNOZAN	professeur... <i>Président.</i>
	DUPUY	professeur....
	MESNARD	agrégé..... } <i>Juges.</i>
	CASSAET	agrégé..... }

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'Enseignement médical.

BORDEAUX

IMPRIMERIE DU MIDI — PAUL CASSIGNOL

81 — RUE PORTE-DIEAUX — 91

1896



Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux

M. PITRES..... Doyen.

PROFESSEURS

MM. MICÉ.....	} Professeurs honoraires.		
AZAM.....			
		MM.	MM.
Clinique interne.....	} PICOT.	Physiologie.....	JOLYET.
		PITRES.	Hygiène.....
Clinique externe.....	} DEMONS.	Médecine légale.....	MORACHE.
		LANELONGUE.	Physique.....
Pathologie interne...	DUPUY.	Chimie.....	BLAREZ.
Pathologie et thérapéu- tique générales.	VERGELY.	Histoire naturelle...	GUILLAUD.
Thérapeutique.....	ARNOZAN.	Pharmacie.....	FIGUIER.
Médecine opératoire.	MASSE.	Matière médicale...	DE NABIAS.
Clinique d'accouchements	MOUSSOUS.	Médecine expérimentale	FERRÉ.
Anatomie pathologique	COYNE.	Clinique ophtalmologique	BADAL.
Anatomie.....	BOUCHARD.	Clinique des maladies chirurgicales des enfants	PIÉCHAUD.
Anatomie générale et histologie.....	VIAULT.	Clinique gynécologique	BOURSIER.

AGRÉGÉS EN EXERCICE :

SECTION DE MÉDECINE (*Pathologie interne et Médecine légale.*)

MM. MESNARD.	MM. SABRAZÈS.
CASSAET.	LE DANTEG.
AUGHÉ.	

SECTION DE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS

Pathologie externe	{	MM. VILLAR.	} Accouchements.....	MM. RIVIÈRE.
		BINAUD.		CHAMBRELENT
		BRAQUEHAYE		

SECTION DES SCIENCES ANATOMIQUES ET PHYSIOLOGIQUES

Anatomie.....	{	MM. PRINCETEAU	} Physiologie.....	MM. PAGON.
		CANNIEU.		Histoire naturelle.....

SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES

Physique.....	MM. SIGALAS.	Pharmacie.....	M. BARTHE.
Chimie et Toxicologie	DENIGÈS.		

COURS COMPLÉMENTAIRES :

Clinique interne des enfants.....	MM. MOUSSOUS.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques.....	DUBREUILH.
Clinique des maladies des voies urinaires.....	POUSSON.
Maladies du larynx, des oreilles et du nez.....	MOURE.
Maladies mentales.....	RÉGIS.
Pathologie externe.....	DENUCÉ.
Accouchements.....	RIVIÈRE.
Chimie.....	DENIGÈS

Le Secrétaire de la Faculté : LEMAIRE.

Par délibération du 5 août 1879, la Faculté a arrêté que les opinions émises dans les Thèses qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner ni approbation ni improbation.

A LA MÉMOIRE DE MA MÈRE

A MON PÈRE

Témoignage de ma profonde affection
et de ma reconnaissance.

A. G. L. D.

A MES AMIS

MM. LES DOCTEURS BRUNET, DUPUY, MAYER,
SAUZEAU

Assurance de ma gratitude.

A MONSIEUR LE DOCTEUR BOURRU

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

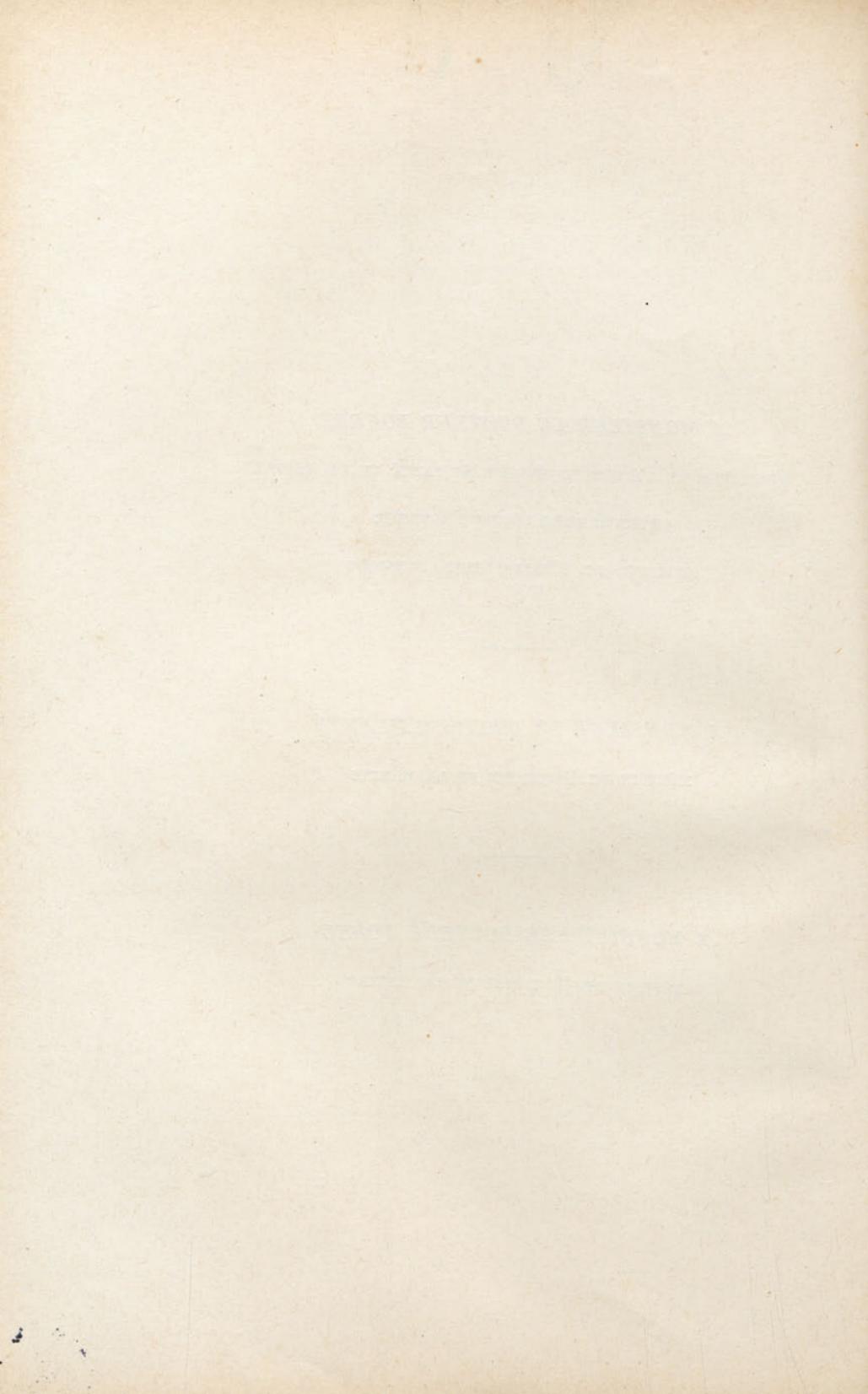
OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A MONSIEUR LE DOCTEUR PLANTÉ

MÉDECIN DE 1^{re} CLASSE DE LA MARINE

A MONSIEUR LE DOCTEUR TOREL

MÉDECIN DE 1^{re} CLASSE DE LA MARINE



A mon Président de Thèse

MONSIEUR LE DOCTEUR ARNOZAN

PROFESSEUR DE THÉRAPEUTIQUE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE BORDEAUX

MÉDECIN DES HÔPITAUX

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



INTRODUCTION

Nous avons été frappé par ce fait qu'à la Guadeloupe, nous nous trouvions en présence de trois races différentes soumises aux mêmes influences climatériques et sociales. Nous avons voulu étudier l'évolution de l'état mental chez ces races, à l'état normal et à l'état pathologique depuis leur immigration dans les Antilles. L'une venue d'Europe, et presque exclusivement de France, est la race blanche. La seconde a été transportée des côtes occidentales de l'Afrique et forme la race noire. Enfin, la troisième plus récemment introduite dans le pays, pour les besoins de l'exploitation, est la race hindoue. Des croisements entre ces différentes races sont sortis les métis.

Nous aurions voulu établir ce travail sur une plus large surface d'observation, mais des raisons particulières ont dû limiter notre ouvrage. Il n'est que l'ébauche des études que nous entreprendrons plus tard sur les lieux mêmes.

Que ceux de nos compatriotes qui liront ces quelques pages n'aillent point croire que les créoles composent un peuple plus déséquilibré que les autres. Tous les hommes sont marqués au coin d'une certaine originalité et cette originalité fait d'eux autant de petits fous. Moreau (de Tours) a dit que le génie était une névrose. En tous cas, il est bien certain que nous nous écartons tous plus ou moins de l'homme normal, qui n'est qu'une conception de l'esprit. Le créole a ses défauts, mais il a de brillantes qualités, et tous ceux qui ont écrit à ce sujet, depuis le Père Labat jusqu'à M. Corre, se sont plu à lui reconnaître entre autres deux qualités éminemment françaises, la générosité et la bravoure.

Il nous reste à remercier ici M. le docteur Planté qui, le premier, nous a donné l'idée de notre thèse. Qu'il nous permette également de lui témoigner ici, ainsi qu'à M. le docteur Torel, la reconnaissance que nous leur devons pour les soins qu'ils nous ont prodigués avec tant de constance.

Que M. le docteur Bourru nous permette de lui dire que nous avons trouvé en lui une sollicitude toute paternelle qui nous a permis d'achever nos études malgré notre santé. Notre respect et notre dévouement lui sont acquis comme notre reconnaissance.

Nous remercions beaucoup M. Jouveau-Dubreuil, directeur de l'Établissement Saint-Charles à la Guadeloupe, d'avoir bien voulu nous communiquer les statistiques dont nous disposons.

Merci aussi à notre oncle, M. le docteur Duvigneau, qui nous a communiqué quelques renseignements précieux au sujet de notre thèse.

DIVISION

Dans le premier chapitre, qui est le plus important et le plus intéressant, nous passerons en revue les différentes causes qui ont pu agir sur les races et les individus dans les Antilles pour y déterminer des troubles mentaux. Nous adopterons, dans ce chapitre, la classification étiologique de Marcé, tout en laissant de côté les indications qui n'ont aucun intérêt dans la matière que nous traitons.

Nous aborderons dans le second chapitre, l'étude de l'état mental chez les différentes races qui peuplent les Antilles.

Enfin, dans le troisième chapitre, il sera question de la folie proprement dite et de la statistique comparée à celle de la Métropole.

Nous terminerons en parlant des asiles de la Martinique et de la Guadeloupe.

Nous insisterons sur l'asile Saint-Claude de la Guadeloupe qui est le seul établissement de cette région, digne de ce nom, tant par la disposition que par l'hygiène et le traitement.

ETIOLOGIE

Civilisation. — Parchappe a dit très justement : « Les progrès de la civilisation, ont une influence complexe sur le nombre des aliénés qu'ils tendent à accroître par certains de leurs éléments et à diminuer par d'autres. »

C'est donc en étudiant ces éléments que nous en apprécierons la valeur.

Cependant, à un point de vue général, la question présente ici un intérêt particulier.

C'est la race blanche qui porta la civilisation aux Antilles.

Ces blancs étaient pour la plupart des aventuriers :

On les divisait en flibustiers dont l'histoire est bien connue, en colons qui cultivaient la terre et en boucaniers qui fumaient la viande pour en faire des conserves. On désigne communément encore à la Guadeloupe sous le nom de boucans tout feu de campagne fait avec des herbes sèches, des têtes de canne ou des débris d'arbres. Ces blancs furent les premiers maîtres de la colonie, ils détruisirent les habitants autochtones, les Caraïbes, totalement disparus aujourd'hui. Un peu plus tard vinrent s'ajouter à ceux-ci d'autres blancs appelés engagés et qui étaient tenus, pour avoir le droit de cité dans la colonie, de donner au préalable trois ans d'un travail servile aux maîtres du sol. Avant l'esclavage du noir, il y eut l'esclavage du blanc.

Tous ces blancs étaient au début d'une moralité douteuse. Mais ils avaient pour eux la force physique, le courage et la bravoure. C'est en effet grâce à la valeur que leur donnaient ces qualités qu'ils se civilisèrent. Ils avaient des chefs qui leur apprirent, en outre, le respect de la propriété.

Il leur fallait des femmes, la Métropole leur en envoya. Ecoutez le R. P. Dutatre, cité par Corre : « A peine étaient-elles descendues à terre qu'on courait tout ensemble au marché et à l'amour ; on n'y examinait bien souvent ni leur naissance, ni leur vertu, ni leur beauté, et deux jours après qu'elles étaient arrivées on les épousait sans les connaître. »

Bref, peu de temps après la colonie florissait, les cultures de café et de cannes à sucre couvraient le pays. L'exportation avait été entreprise. C'est en vain que cinquante ans après l'on eût recherché dans les riches propriétaires de ces contrées les anciens brigands, les anciens aventuriers. Ils s'étaient régénérés par la civilisation et le travail.

Puisque aux Antilles la race blanche avait pu s'acclimater, se régénérer et couvrir le sol de cultures à l'encontre de ce qui s'était passé à la Guyane, pourquoi se servirent-ils de noirs, pourquoi eurent-ils la malheureuse idée de demander à cette race le travail qu'ils pouvaient fournir eux-mêmes.

La vraie coupable fut l'Angleterre qui, la première, autorisa la traite des nègres.

Elle offrit aux colons des travailleurs plus résistants que les blancs et coûtant beaucoup moins cher. De plus, l'esclavage du nègre ne fut pas limité comme celui du blanc. Le code noir parut et ces hommes encore primitifs d'allures, se sentant autorisés par la France, crurent simplement qu'il était de leur droit d'user et d'abuser de l'homme inférieur que le hasard plaçait sous leur domination.

Aussi le noir ne ressent-il aucun des bienfaits de la civilisation. Le travail qui avait ouvert aux blancs l'exploitation d'une riche contrée, qui les avait placés dans de brillantes situations devint pour le nègre un supplice, une obligation dont il ne comprenait pas le but.

Il essaya de se révolter. De durs traitements étouffèrent chez lui les sentiments de fierté. Il devint une vraie bête de somme.

L'hébétude et l'idiotie furent très communes parmi eux. La dépression intellectuelle fut très grande, et le noir ne se réveilla aux heures de révolte que pour commettre des vengeances horribles.

En même temps le blanc, par le fait de l'aisance et du far niente que lui procurait l'esclavage, goûtait les charmes du pouvoir absolu et arrivait à se faire une très haute opinion de lui-même. C'est ainsi que se développèrent chez lui l'orgueil, l'égoïsme et la prétention.

Telles furent sur l'une et l'autre race l'influence de la civilisation. Elle modifia dans un sens bien opposé leur caractère, leur état mental, que nous mettrons en relief dans un autre chapitre.

Événements politiques. — Les événements politiques eurent une grande influence sur l'état intellectuel des créoles en général.

Ce fut d'abord la Révolution française. L'esclavage fut aboli par la loi du 1^{er} janvier 1798. On dit aux noirs : « Vous êtes libres ». Mais, dans leurs cœurs, où tant de haines, tant de révoltes étaient comprimées, ils comprirent que cela signifiait : « Vengez-vous ». Le changement de situation fut trop brusque et la liberté permit à la cruauté et à la sauvagerie inhérentes à la race de reprendre le dessus. Alors commença cette série de crimes atroces dont l'on peut se faire une idée par cet exemple :

« En 1793, un planteur des Trois-Rivières, gros bourg de la Guadeloupe, le sieur Brindeau, réalise toutes les valeurs qu'il possédait, pour quitter la colonie. Un soir que toute sa famille était réunie, en compagnie de quelques femmes du voisinage, des hommes masqués envahissaient l'habitation, conduits par un nègre Jean-Baptiste, l'affranchi et l'homme de confiance de Brindeau. C'est une tuerie générale. La plume se refuse à tracer le récit de toutes les horreurs de cette nuit, de l'outrageante barbarie exercée sur le cadavre des femmes et des jeunes filles. M^{me} de Vermont était grosse de deux enfants ; on lui ouvrit le ventre, ses enfants en furent arrachés et placés au haut de piques pour servir d'étendard. M^{me} de Vermont, la mère, était plus que septuagénaire. Une voix de pitié s'éleva en sa faveur : « Grâce pour elle, s'écria-t-on, elle est si vieille ! » Cette voix fut couverte par des cris furieux. On hurla : « Non, non, pas de grâce, elle a fait trop de mauvais enfants ». Elle était mère de

neuf enfants; elle fut égorgée, sa vieillese n'avait pu la sauver. La jeunesse, les grâces touchantes des trois demoiselles de Gondrecourt, arrivées de France depuis quelques mois seulement, ne peuvent davantage attendrir les barbares, qui les sacrifient à leur furie (1)... »

Tous les crimes, commis à cette époque, sont empreints de la même sauvagerie, la vengeance a ébranlé la raison, a réveillé les instincts de l'état primitif.

Après 150 ans, le noir se retrouve au même point intellectuel que sur la côte d'Afrique, peut-être encore plus barbare.

En 1802, probablement sous l'instigation de Joséphine, un arrêté consulaire rétablit l'esclavage. Mais, cette fois, le nègre a goûté la liberté. Il ne se plie plus facilement aux volontés du maître. Aussi, la répression fut aussi cruelle que la vengeance l'avait été. Des supplices atroces furent infligés aux noirs. Ceux-ci fomentent des complots. Vers 1820, les assassinats, les révoltes, le meurtre, le désordre devinrent tels qu'on tuait sans rime ni raison.

« Des duels, dit Lacour, plongèrent des familles dans la désolation. A ces rencontres funestes succédèrent des crimes dont on aurait vainement tenté de chercher *la cause et le but*. Les gendarmes commettent des crimes dans la pensée de réprimer des contraventions. Des hommes, jusqu'alors sérieux, perdent plus ou moins la raison. Un chef de bataillon, commandant des Saintes, écrivait au Gouverneur que les Saintois tendaient évidemment à s'affranchir des liens de la Métropole. »

L'ébranlement cérébral est complet et l'on ne peut faire un tableau plus saisissant de la folie d'une foule, de l'impulsivité inconsciente. On fait une hécatombe de noirs et les noirs assassinent. De complots se fomentent dans l'ombre, qui sont cruellement punis. Enfin, en 1828, des édits améliorent le sort des esclaves.

En 1848, nouvel événement politique : l'esclavage est aboli. La même impulsion de sauvagerie s'empare des noirs. La

(1) LACOUR, in Corre. *Le crime en pays créoles*.

liberté, c'est la licence, la vengeance, le crime. Malgré les efforts des gouverneurs impériaux, les méfaits se multiplient. Des conseils de guerre punissent crimes et délits dans une juste mesure, mais sévèrement. On pille les habitations, on les brûle. En vain, quelques hommes prêchent la concorde. Leur voix n'est pas entendue (1).

Petit à petit, cependant, le calme se rétablit; les crimes diminuent. La haine disparaît-elle? On peut dire qu'à la Guadeloupe, elle s'est atténuée, mais à la Martinique, elle est demeurée vivace.

Quelles ont été, pour les différentes races, les conséquences des événements politiques que nous venons de signaler.

Pour les blancs, les résultats ont été excellents au point de vue mental. S'ils ont eu beaucoup à souffrir, s'ils ont été même sacrifiés à des représailles souvent injustes, sous prétexte qu'il fallait protéger le prolétaire, ils ont eu du moins tout à gagner du côté de l'intelligence et de la moralité. En effet, du jour où l'homme de couleur a été déclaré sociologiquement l'égal du blanc, celui-ci a senti qu'au point de vue politique il n'était plus rien. Sur une population de 170.000 habitants, on compte 8.000 blancs, 15.000 indiens, tout le reste est formé de noirs et de métis. On comprend donc qu'avec le suffrage universel, ceux-ci devenaient les maîtres des affaires publiques. Mais le blanc, dans la lutte inégale, voulut conserver ce que personne ne pouvait lui enlever : la supériorité intellectuelle et la propriété du sol. Il lutta pour l'une en même temps que pour l'autre ; il étendit le champ de son instruction ; il poussa ses enfants vers les belles carrières, voulut conquérir toutes les hautes conditions indépendantes de la politique. Il triompha partout où l'intelligence primait la force. Au point de vue des mœurs, il se surveilla. Les liaisons irrégulières dimi-

(1) Nous ferons remarquer que, dans les pays anglais, des atrocités pareilles n'ont pas été commises grâce au régime intermédiaire de l'*apprentissage*. C'est peu à peu qu'on donna la liberté aux noirs ; on leur apprit à s'en servir.

nuèrent ; en tous cas, on s'efforça de les cacher ; on s'adonna beaucoup moins à l'alcool ; on abandonna les cafés et les cercles. Les événements rendirent les familles plus unies.

Le riche aujourd'hui soutient le pauvre, élève des enfants. A aucun prix il ne veut laisser humilier sa race. Maître de la terre il a tout fait pour la conserver, il a déployé un zèle infatigable. Mais aujourd'hui, devant la surproduction du sucre, il est ruiné. Comme il ne veut pas baisser la tête, ceux qui le peuvent émigrent et viennent demander à la mère-patrie le repos et la sécurité.

Donc, au point de vue intellectuel, recrudescence d'activité ; au point de vue moral, surveillance plus étroite. La fierté reste, mais l'orgueil, l'égoïsme diminuent. Malheureusement la gaieté aussi s'efface : plus de bals, plus de soirées, plus de théâtre. On fuit, à tort ou à raison, la promiscuité de l'autre race. Chez l'homme occupé à ses affaires, distrait par les occupations, l'état mental ne s'en ressent pas.

Pour la femme, au contraire, qui se trouve ainsi privée de toutes distractions, la vie est devenue monotone, triste et, comme nous le verrons dans un autre chapitre, ce fait a contribué à développer chez elle un état mélancolique particulier.

Quant à l'homme de couleur, brusquement transporté de l'état d'esclave à l'état de citoyen libre, instruit de la force que le nombre lui donnait, grâce au suffrage universel, choyé par des hommes de grande influence, il se sentit maître du terrain politique. Il se sentit, comme cela était bien naturel, grandi par la nouvelle situation qui lui était faite. Il s'exagéra cette situation ; crut, comme cela arrive du reste, qu'il lui suffisait de parler pour être écouté, de demander pour être servi. Il obtint des situations enviables et s'en gonfla d'orgueil. Les gens de couleur veulent s'instruire, mais ils n'ont pas le courage de pousser jusqu'au bout leur instruction et se contentent d'un bagage très restreint. A quoi bon, du reste, ils savent qu'un tel et un tel sont arrivés sans cela.

Au point de vue des mœurs, à la faveur des élections, l'alcoolisme se développe ; à la faveur de la liberté, les unions libres et

irrégulières ont augmenté. Ceci est pour le bas peuple. Le métis, au contraire, qui envie le blanc et qui brigue les situations, s'observe beaucoup.

Donc, la brusque application de la liberté à la race africaine, qui a été si profitable à l'état mental de la race blanche, a été plutôt nuisible à son intelligence et à sa moralité. Qu'on nous comprenne bien et qu'on remarque que nous voulons parler ici de la brusquerie de la réforme. Car la liberté en elle-même a au contraire relevé l'homme de couleur à ses propres yeux, lui a donné sa place au soleil, a éteint cette hébétude, cette soumission brutale si commune chez les anciens esclaves. Mais nous voulons dire que les procédés défectueux qu'on a employés, au lieu de la fierté, ont développé chez lui l'orgueil et la vanité.

Pour en faire juge, nous terminerons ce chapitre par quelques anecdotes empruntées à un ouvrage du docteur Corre (1). Il inspectait des pharmacies de la colonie dans une localité et cherchait le commissaire de police de l'endroit pour l'assister. Un jeune homme noir de visage comme d'habit, à la prestance fière et étudiée, se présente et sans préambule :

» — Vous me connaissez, Monsieur ?

» — Je n'ai pas cet honneur.

» — Comment ! vous ne me connaissez pas, c'est moi, moi...

» Et il me lance son nom avec un air inénarrable, trop empreint d'une dédaigneuse surprise pour laisser place même au dépit contre mon ignorance. C'était le commissaire de police.

» Dans une réunion électorale, un candidat au suffrage universel, interrompu dans son éloquence par les murmures de l'auditoire, se penche vers les membres du bureau et leur dit, avec le plus grand sang-froid :

« — Ces interruptions se produisent partout : à Belleville, Gambetta a été également interrompu, mais Gambetta ne se possédait pas comme je me possède... »

De tels mots dénotent une profonde altération du bon sens, de la pondération, de la raison.

(1) *Nos Créoles.*

Idées religieuses. — Le blanc créole n'est pas pieux, mais il pratique dans une certaine mesure sa religion. Il ne manquera jamais d'accompagner sa famille le dimanche à la messe. Il est très respectueux des choses saintes, alors même que son opinion les désapprouve. La créole blanche est, au contraire, très pieuse et son influence entre pour beaucoup dans l'esprit de tolérance des hommes à l'égard de la religion. Nous en avons connu qui, à cet égard, se plaisent à raconter leurs beaux succès de prosélytisme auprès de leur mari, douce brebis égarée dans des bois bien peu dangereux.

Le mulâtre pratique moins que le blanc. C'est un esprit fort. Mais, à sa louange, on peut dire qu'il est généralement tolérant, surtout parce que sa femme et ses filles vont à l'église.

Le nègre est de tous, malgré les apparences, celui qui comprend le moins bien la piété. Le nègre de la ville ne fréquente pas les églises; celui de la campagne va à la messe. Mais les uns comme les autres sont des superstitieux de premier ordre. La puissance de Dieu ne les effraye pas outre mesure, tandis qu'il tremble devant un talisman quelconque, que celui-ci s'appelle *piäi*, *zèbe* ou *quimbois*, *poude à marer*, etc. C'est le plus souvent un morceau d'ongle, une tache de sang, de la terre de cimetière, la feuille ou le fruit d'un arbre, une herbe, de la poudre de lycopode, etc. Tout cela a d'immenses pouvoirs. Vous êtes rendus invisibles; vous arriverez à tout ce que vous désirez; le simple contact de l'objet rend les femmes amoureuses de vous, envoûte un ennemi, porte malheur à sa famille, etc. On croit peu au démon orthodoxe, mais en revanche, on craint le Soucougnan (homme caché sous la peau d'un autre), les Zombis (qui sont vaguement de petits diables habitant l'obscurité), la bête à Man Hubèt, la bête à Madam Hubert qui parcourt les rues chargée de chaînes (1).

Les vieilles négresses qui, dans les familles, gardent les enfants, les endorment souvent le soir en leur racontant des contes où toutes ces divinités infernales jouent le plus grand rôle. L'esprit

(1) Mme Hubert était une dame fort méchante pour ses esclaves.

de l'enfant créole en est très frappé et nous avons conservé encore le souvenir de beaucoup de ces histoires qu'une vieille bonne aimée se plaisait à nous conter quand nous avions cinq ou six ans.

Toutes ces idées ne peuvent que fausser la raison, mais n'ont pas un grand retentissement sur l'état mental. Cependant, il existe des cas où la raison a été complètement égarée par des faits d'apparence étrange (Histoire de P. Dhormoys, p. 208, *le Crime en pays créoles*).

Une vieille négresse, nourrice Perine, fut accusée d'avoir tué un enfant ; on l'arrêta. Elle passait pour très pieuse et communiait toutes les semaines. En faisant une perquisition dans sa cabane, on trouva enfilées et renfermées dans un flacon, les hosties qu'elle avait reçues. Mais ce fut bien pis, lorsqu'elle raconta aux juges tous les crimes qu'elle avait commis pour composer ses philtres et ses breuvages magiques. Comme on ne paraissait pas croire que ce fût là le mobile de tant d'assassinats : Voulez-vous que je vous donne un exemple de mon pouvoir, demanda-t-elle ? Faites venir ici six mulets et faites les conduire sur le chemin qui est devant vous. Les mulets ne furent pas à cinquante pas qu'ils tombèrent tous les six. On les releva et quatre ou cinq fois en arrivant au même endroit, ils retombèrent.

C'est bien ! maintenant, dit la vieille négresse, creusez la terre à cette place ! Et à une assez grande profondeur, on trouva un vieux mouchoir renfermant des cheveux, des ongles et un petit doigt récemment coupé.

Enlevez cela à présent, dit Perine ! Les mulets passeront. En effet, ils passèrent paisiblement.... J'étais un des acteurs de cette scène, ajoutait le créole qui la racontait, je tenais un des mulets par la bride ; cinq fois il tomba à la place indiquée sans que je pusse l'en empêcher.

L'auteur avait-il subi une suggestion à distance pour faire tomber le mulet ou bien les animaux sont-ils accessibles à la suggestion mentale ? Nous livrons le problème aux hypnotiseurs et nous nous contenterons de croire, pour le moment, qu'il y a eu, dans ce cas, beaucoup d'auto-suggestion.

Hérédité. — C'est avec raison qu'on a fait jouer à l'hérédité un rôle prépondérant dans l'étiologie de la folie et des névroses. A coup sûr, il existe bien peu de familles où l'on ne retrouve à un degré plus ou moins développé un peu de nervosisme. En tout cas, ce qui est parfaitement démontré, c'est que de parents fort intelligents sont issus des névropathes et que de névropathes sont issus des génies. On aurait pu penser en considérant les origines de la population blanche aux Antilles qu'elles auraient eu un fâcheux retentissement au point de vue héréditaire sur la descendance.

Comme nous l'avons vu, les premiers éléments de civilisation créole étaient composés d'hommes et de femmes recueillis plutôt dans la basse couche de la population métropolitaine. Il est donc à supposer que parmi eux les dégénérés étaient nombreux. Cependant nous avons vu qu'ils ne tardèrent pas à se constituer une société parfaite de moralité et d'intelligence.

Cette régénérescence s'est-elle faite au contact d'une nature riche, vierge, luxuriante ? A-t-elle été le résultat d'un travail couronné de succès et riche en rapport ? Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que des qualités appartenant aux fondateurs, il n'est resté aux créoles, leurs descendants, que l'intrépidité et la bravoure.

Mais si l'influence des premiers ancêtres s'est bornée à cela, il n'en est pas de même des profondes traces laissées dans l'esprit de la population par les maîtres esclavagistes. On ne peut comprendre en effet combien on retrouve dans le caractère créole cette conviction intime de la supériorité que leur avait donné l'habitude de commander sans loi ni contrôle. Ce maître, déchu de ses fonctions depuis 1848, se souvient toujours du rôle qu'ont joué ses ancêtres et cherche souvent encore à le jouer lui-même.

Il est resté dédaigneux et fier et cela n'a pas peu contribué à développer chez lui cet orgueil, cet amour de soi-même, ce désir d'étaler son luxe et de faire parade de sa fortune qui forme le bilan des défauts créoles.

Le blanc propriétaire a surtout gardé cette jactance des

anciens maîtres, et sans vouloir rentrer dans les exagérations que certains journaux des colonies se sont plu à relater, il est certain qu'il aime à jouer vis-à-vis des engagés hindous le même rôle que ses ancêtres jouaient vis-à-vis des noirs.

Mais s'il a gardé ce défaut de ses pères, il a gardé aussi leur générosité traditionnelle qu'il pousse souvent jusqu'à la prodigalité.

Telle est, d'une façon générale, l'influence qu'a pu avoir l'hérédité sur la race blanche.

Pour la race noire, l'influence héréditaire est considérable : si forte qu'il nous suffirait de rappeler l'histoire de la République d'Haïti pour faire comprendre combien le noir, privé de l'influence du blanc, retourne facilement à ses anciennes coutumes. Pendant l'esclavage, son intelligence fut si violemment comprimée, sa dignité humaine fut tellement sacrifiée qu'il en résulte une espèce d'apathie, de résignation, d'hébétude morale, qui ne fut secouée que par les premières senteurs de la liberté, au moment de la révolution. Reste-t-il au noir quelque chose de cette humiliation servile ? Il est certain qu'il joue à merveille les rôles obséquieux ; qu'il est flatteur, rampant, même quand il sollicite. Il pousse même parfois la chose à un degré ridicule, que la naïveté de sa race peut seule excuser.

En voici des exemples :

« Monsieur le Directeur de l'*Intérieur*,

» Bien que la demande que j'ose faire auprès de vous n'est pas la moindre, espérant que cela ne produira sur vous aucun soupir, ni aucune détresse, je ne suis pas un de ces hommes les plus aisés au besoin ; je suis né dans une ville parfaitement bien constituée ; ma mère m'a placé dès mon bas-âge dans un établissement public et mon père que j'ai connu dès ma plus tendre enfance est parti pour l'étranger et je ne l'ai plus revu jusqu'à l'actuel.

» Dit-on que l'épiderme noir ne possède nulle chance pour le bien, mais je poursuis toujours mon avenir, qui depuis dix-huit ou vingt ans m'a fait défaut.

» Monsieur le Directeur, je suis dans une situation affreuse, mon existence est répugnante, j'ai réfléchi sur toutes choses et mes regards se sont arrêtés sur votre majesté, je viens donc implorer cette clémence que vous exercez sur cette terre vraiment républicaine en vous demandant une petite place d'écrivain de la direction de l'intérieur.

» Vous êtes, Monsieur le Directeur, le second rédempteur de la patrie vraiment républicaine, vous êtes venu et l'envoyé de Dieu pour protéger la liberté, défendre les armes que les ennemis portent contre la France, vous serez leur terreur dans les combats, leur vainqueur sur cette terre bénite et Dieu vous protégera.

» Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes attendements, de ma vive foi, de mon amour, de mon respect, de ma parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être dans le plus parfait silence.

» Votre dévoué serviteur. »

Climat. — On conçoit facilement que le changement de climat ait eu sur la race blanche une influence capitale. Cependant, il ne fut point aussi néfaste aux colons que le fut celui de la Guyane, puisqu'ils ont pu installer aux Antilles une organisation forte et durable. Néanmoins, le climat a été un des grands facteurs qui ont modifié l'esprit européen et qui lui ont donné le cachet particulier du caractère créole.

Occupons-nous tout d'abord de la température. A-t-elle une action réelle ? Il est certain que chez les névropathes la chaleur produit des modifications notables ; nous en connaissons deux curieux exemples qui nous ont été rapportés par M. le docteur Le Dantec.

OBSERVATION (Le Dantec).

Nous avons connu un malheureux commissaire colonial, D..., dont l'observation est curieuse au point de vue de l'influence que peut avoir la chaleur tropicale sur la genèse ou plutôt sur l'explosion de la démence.

D... était un garçon très spirituel et très lettré, il vint en Cochinchine pour la première fois en 1881. C'est là que nous fîmes connaissance. Désigné pour aller faire une période de six mois dans un poste de l'intérieur, nous perdîmes de vue notre sympathique camarade pendant tout ce laps de temps, et quelle ne fut pas notre surprise, à notre retour à Saïgon, de retrouver D... enfermé dans un cabanon, en proie à un délire furieux.

D... fut rapatrié par un transport de l'Etat, les courriers ne prenant pas de vésaniques.

Dès sa rentrée en France, le malade se calma peu à peu, à tel point qu'en 1883, au moment où nous fûmes rattaché à l'hôpital de Brest, nous y rencontrâmes D..., qui avait recouvré en même temps que la raison le brio de la conversation qui faisait le charme de sa société.

Malheureusement, en qualité de commissaire colonial il ne pouvait pas séjourner en France en dehors de congé de convalescence et, en 1885, nous le retrouvons à la Guyane. Ici les mêmes accidents éclatent. Il se teint le corps en noir avec de la suie de cheminée, les parties génitales exceptées, et se montre ainsi à la sœur de garde, prétendant qu'il était transformé en nègre. On l'enferma de nouveau à Cayenne, mais on dut attendre un navire à voile pour le rapatrier. Le Conseil de santé de Cayenne émit l'avis que D... était impropre à faire du service dans les pays chauds. Nous avons su cependant que D... a fait un troisième séjour colonial pendant lequel les mêmes accidents ont éclaté.

Nous rapprocherons de l'observation précédente le cas que nous avons observé à bord du steamer *Nantes-Le Havre* :

Chargé en qualité de médecin et de commissaire du gouvernement de convoier des émigrants, des transportés et des récidivistes au Gabon et en Nouvelle-Calédonie, nous fûmes témoin du fait suivant : parmi les cinquante femmes récidivistes, il s'en trouvait une qui était fortement déséquilibrée, mais cependant très douce et très obéissante. Elle fut très calme pendant que nous naviguions sous des latitudes tempérées, mais à peine avions-nous dépassé les îles du Cap-Vert qu'elle se montra un peu excitée, et elle devint maniaque furieuse dans le Golf de Guinée, elle mordait ses compagnes d'infortune au point qu'on fut obligé de l'atta-

cher. L'excitation tomba à mesure qu'on avançait vers le Sud et, par la hauteur du Cap de Bonne-Espérance, elle recouvra son état de calme qu'elle avait à son départ de France.

C'était du reste un fait accepté par les anciens aliénistes que les fortes chaleurs étaient la cause d'un surcroît dans le nombre des fous et d'une aggravation dans leur état. Depuis, on reconnut en France que ce n'était point tant aux fortes chaleurs qu'était due l'augmentation estivale de la statistique, mais surtout aux premières chaleurs d'avril et de mai. Un fait analogue se produit aux colonies et c'est avec les premières chaleurs de mai et de juin que coïncide le plus grand nombre d'entrées à l'asile et une surexcitation de tous les esprits normaux et pathologiques.

C'est aussi à cette époque que M. le docteur Corre a remarqué une récrudescence dans le nombre des faits criminels. En juillet, août et septembre, les chaleurs sont si fortes qu'au lieu d'une surexcitation elles amènent un énervement général, l'apathie, l'indolence, et l'âme humaine semble plongée dans le même calme torride que la nature. L'énergie est éteinte chez l'homme et chez la plante. Donc, la chaleur produit sur l'intelligence deux effets opposés : des phénomènes de surexcitation au moment des chaleurs normales, des phénomènes de dépression au moment des fortes chaleurs.

L'influence de la température sur la race noire est nulle. Le nègre travaille la terre en plein soleil, tête nue; fournit une dépense de forces considérable sans en être incommodé. Mais il est de son naturel plutôt poussé vers le « farniente ». — Le noir est fanatique du sommeil et de la fainéantise, son défaut d'origine. Un riche propriétaire de la Guadeloupe nous disait ceci : « Mettez en parallèle le travail du noir et celui de l'hindou. Voici ce que vous observerez. Payé à la journée, l'hindou travaillera consciencieusement, le nègre dormira toute la journée s'il n'est pas surveillé. Payé à la tâche, le nègre, malgré les efforts de l'hindou fournira un travail trois fois plus considérable que lui. »

Outre la température il faut aussi tenir compte du climat

marin qui est celui des Antilles. C'est encore pour le créole une cause de nervosisme. On sait, en effet, que le voisinage de la mer influe énormément sur le système nerveux en l'excitant.

Enfin les vents ont également une influence. Depuis novembre jusqu'en août prédominent les vents d'est venant de l'Atlantique. Ce sont des vents frais, agréables, amenant plutôt de belles journées sans pluie. C'est le moment où tout le monde se régénère aux colonies. L'homme ressent le bien-être : plus de migraines, plus de chaleurs étouffantes ; le cerveau est dégagé, comme l'on dit là-bas.

De mai à juin les vents tournent au sud ; ils apportent les premières bouffées des chaleurs torrides venant de l'équateur. C'est l'époque de la surexcitation morale et physique ; c'est aussi le moment où l'on travaille dur ; on coupe les cannes, les usines marchent en juillet, août et septembre. On a l'hivernage avec les chaleurs intenses, une tension électrique considérable. Les vents sont en plein sud et n'apportent que des orages étouffants.

Etat civil. — Il est généralement admis, et les statistiques le prouvent, que le célibat est une cause prédisposante de la folie. Il favorise le développement de tous les vices, engage au libertinage et à toutes les passions qui engendrent l'ébranlement cérébral.

En ce cas nous devons admettre que cette cause joue un grand rôle dans les pays créoles, du moins dans une certaine classe de la société : chez les gens de couleur et chez les noirs.

Voici du reste une statistique à ce sujet ; elle date de 1881 et roule sur la population créole immatriculée, qui était de 160,351 habitants, ainsi répartis :

	HOMMES	FEMMES
Au dessous de 14 ans	28,179	27,325
Au-dessus de 14 ans :		
Célibataires	33,608	34,756
Mariés	13,972	14,385
Veufs	3,040	5,086

Il est à remarquer que la plupart des fous sont des célibataires.

Education. — L'éducation agit différemment sur les deux races.

Dans la race blanche, le petit créole est, la plupart du temps, un enfant gâté. Il a le sentiment de sa supériorité; habitué à voir sa famille dans une certaine aisance, il se croit à l'abri de la nécessité, il ne sent pas le besoin de travailler. Les fortes chaleurs aidant, il est mou en tout ce qui concerne le travail intellectuel, mais très ardent quand il s'agit de parader au soldat ou de faire l'école buissonnière.

C'est ainsi que nous avons connu des enfants de dix ans ne sachant pas bien lire; des petits garçons de douze ans encore en huitième.

Mais, la raison se développant, le jeune créole comprend qu'il n'est plus dans l'aisance d'autrefois; l'amour-propre s'en mêle; il veut garder, au moins du côté intellectuel, la prérogative de la race.

Il se met au travail, comprend facilement, et cherche dans les carrières libérales une situation qu'il atteint le plus souvent et quelquefois d'une façon très brillante. Beaucoup, relativement au nombre, sont arrivés à la célébrité, notamment dans la médecine et dans l'armée.

Dans la race noire, l'évolution éducative n'est pas la même. Dès sa plus tendre enfance, l'homme de couleur comprend que c'est par l'instruction qu'il égalera le blanc. Aussi se montre-t-il très ardent au travail. Généralement, il est supérieur au petit blanc. Mais cette supériorité ne dure qu'autant qu'il lui faut mettre en jeu sa mémoire, faculté très développée dans la race noire. Mais dès que les études s'adressent à l'imagination, à l'intelligence, à toutes les facultés qui inventent et qui coordonnent, le jeune nègre perd du terrain. Il est des exceptions, à coup sûr, mais elles se rencontrent surtout chez les métis, qui peuvent devenir des intellectuels supérieurs. Dans deux ordres d'idées bien différents, il me suffira de citer d'une part les deux Alexandre Dumas et d'autre part Toussaint-Louverture.

Mais d'une façon générale, aussi bien chez les hommes de couleur que chez le blanc, l'éducation pêche par un côté essentiel,

la discipline. Il reste au petit blanc cette indépendance aristocratique de ses ancêtres, ce mépris de toute loi, cette arrogance que l'impunité donnait aux anciens maîtres. Il est ennemi de toute contrainte ; il veut travailler à sa guise, selon le caprice du moment. Le moindre ordre lui pèse et il s'en croit offensé.

Un sentiment analogue se retrouve chez l'homme de couleur, mais il a une autre origine. Il veut user et abuser de la liberté qu'il a recouvrée et il croit que le moindre signe d'obéissance de sa part pourrait sembler chez lui un signe ataxique de l'esclavage. S'il est obligé de s'exécuter, ce sera toujours de mauvaise grâce.

C'est un fait très malheureux que cette fausse idée de la dignité, et qui a coûté cher à plus d'un jeune créole. Le meilleur remède serait de lui imposer le service militaire obligatoire. Malheureusement il y a bien des dangers à tout cela.

Il résulte de ces quelques considérations, au point de vue de l'état mental, que le surmenage intellectuel s'observe dans l'enfance chez l'homme de couleur et dans l'adolescence chez le blanc; enfin, que l'esprit de révolte les prédispose aux excentricités du caractère, aux déceptions fâcheuses, à des vexations propres à ébranler le système nerveux, si excité chez eux. Bref, ils sont mal armés contre les luttes de l'existence.

Passions et chagrins. — L'érotisme joue ici le rôle principal. On est très voluptueux dans les pays créoles, on aime fortement, et le plus souvent on aime longtemps. Parmi les femmes surtout il existe beaucoup de cœurs brisés. La femme blanche, moins expansive dans les manifestations de l'amour, est celle qui reste le plus fortement attachée au premier amour qu'elle a eu.

La mulâtresse a la passion vive mais plus légère. Chez elle le moment de la séparation est empreint de la plus vive et de la plus sincère douleur, mais, comme les enfants, elle a vite oublié ses chagrins. Dans les danses cette volupté apparaît surtout. Tous ceux qui ont passé dans ces pays ont entendu parler de la « Calinda » et de la « Bamboula », où les mouvements lascifs des hanches et des reins sont surtout en honneur. Tout converge

vers l'amour et parmi nos souvenirs, il n'est pas une chanson créole qui n'ait ce sentiment pour but :

Voici quelques couplets de différentes chansons :

To, to, to, l'anmou
Çà qui là, l'anmou
C'est moi-même l'anmou
Ouvè pôte-là bou moin.

Autre :

Dans les bois, pays à toutes zozios
Dans la mê, pays à toute pouesson
Dans les flots pays à la sirène
Vini ça moin aimé, vini dans boua en moin

Autre :

Moin tini zieux, chè, c'est pou moin gadé to
Moin tini front, c'est pou ou bo moin to
Moin tini bouche, c'est pou moin di to ça
L'anmou chéri, payé moin di ritou
Boum, canico, zabrico, et boum canico, zabrico.

Somme toute la mulâtresse, qui est souvent là-bas la fille de plaisir, a l'amour vif mais peu durable et pas toujours très fidèle. Aussi la passion ne produit-elle pas chez elle l'ébranlement cérébral qu'on peut observer chez la femme blanche à la suite de chagrins passionnels.

Les revers de fortune, si nombreux à la suite de la crise surcière ont fait des victimes de la folie.

Nous en connaissons quelques exemples curieux que la délicatesse nous empêche de citer.

Nous passerons enfin aux causes d'ordre physique et nous nous contenterons dans l'espèce de ne passer en revue que le coup de chaleur, la syphilis, l'anémie et la fièvre intermittente et enfin le grand facteur de l'alcoolisme.

Insolation. Coup de chaleur. — On a beaucoup écrit sur l'insolation et le coup de chaleur. Cela nous dispense d'appuyer

sur cette question. C'est, parmi les causes qui agissent directement sur le cerveau, celle qui est la plus fréquente aux colonies. Cependant elle s'observe peu du côté des Antilles, sans doute à cause des précautions hygiéniques et de l'acclimatement et aussi parce que la chaleur du soleil est très tempérée là-bas par les vents. Elle est au contraire très commune dans d'autres contrées tropicales telles que : la mer Rouge, le Sénégal, la Guyane.

L'ébranlement cérébral qu'il produit n'est généralement pas durable dans son intensité, mais laisse toujours une trace profonde dans l'intelligence. Là-bas, ce sont surtout les soldats qui sont atteints.

Fièvre intermittente. — La fièvre intermittente dans les pays où on la rencontre, semble être un facteur assez considérable de la folie. De nombreux auteurs s'en sont occupés.

Sydenham s'était douté de son influence. Depuis, Sebastian, Baillarger, Billod, Laveran, etc., ont éclairé la question. MM. Lemoine et Chaumier, dans les *Annales médico-psychologiques* (1887), ont fixé l'état de la question. Ils ont distingué les troubles psychiques de l'accès fébrile, ceux de la convalescence de la fièvre intermittente, ceux de l'impaludisme chronique. (In Régis.)

A la Guadeloupe, où cependant l'impaludisme et la cachexie paludéenne sont si communs, il nous a été impossible de nous procurer des observations précises. Les vieux praticiens du pays pensent que l'influence du paludisme serait assez limitée. Ce n'est point notre avis, et je n'en veux pour preuve que les deux observations suivantes recueillies dans un travail de M. le professeur agrégé le Dantec.

« ... Voici deux cas, par exemple, que nous lisons dans le rapport médical du docteur Ségard, médecin major de la *Creuse*, à Madagascar (*Arch. de médecine navale*, 1886).

» Un sergent d'infanterie de marine, atteint d'une fièvre rémittente en voie d'amélioration, fut pris (alors que sa température subissait une décroissance d'heureux augure) de l'idée fixe que

l'on avait besoin de lui au fort. Il causait du reste raisonnablement sur les autres sujets. On place près de lui en permanence un infirmier dont il réussit à tromper la surveillance et, en proie à cette monomanie, en moins d'une minute, enjambant un lit, il se précipitait à la mer. Malgré la promptitude des secours on ne put l'en tirer vivant. »

« Un gendarme ayant déjà eu plusieurs accès de fièvre et qui, un soir, en dehors d'un accès régulier, se lança à la poursuite d'un déserteur imaginaire. Il erra toute la nuit dans les marais et de lui-même revint à son poste le lendemain dans un assez piteux état. Il raisonnait très nettement sur tout, sauf sur son hallucination.

« D^r LE DANTEC. »

Il peut se faire que la fièvre intermittente soit la cause des cas de folie périodique qui nous ont été signalés à l'asile des aliénés de la Guadeloupe.

Syphilis. — Cette affection qui semble une des causes les plus communes des troubles cérébraux est le facteur le plus puissant de la vraie paralysie générale. La syphilis est cependant excessivement rare malgré la liberté des mœurs. On ne l'observe guère qu'au passage des navires étrangers et elle est introduite par des matelots contaminés.

La rareté des maladies vénériennes aux Antilles tient essentiellement à la propreté excessive des femmes de toute condition. C'est un traitement prophylactique qui là, comme partout où il est rigoureusement observé, s'oppose en partie, à l'extension de la syphilis.

Mœurs intimes. — Dans les pays chauds, les organes génitaux se développent plus rapidement qu'en Europe, et c'est un fait démontré que la négresse et la mulâtresse sont femmes de très bonne heure. On comprend que dans un pays où la chaleur, l'énerverment qui s'ensuit, l'oisiveté, la légèreté des vêtements

sont autant de facteurs de la volupté, les mœurs libidineuses aient acquis un certain développement. La masturbation est précoce et commune dans l'un et l'autre sexe. Les rapports sexuels s'établissent à un âge où la constitution n'est pas assez affermie pour résister à ces chocs nerveux. On trouvera dans le livre de M. Corre des détails intéressants sur la question. Cependant nous ne sommes pas de l'avis de cet auteur, quand il laisse entendre que les mœurs sont relâchées du haut en bas de la société. S'il existe des exceptions, nous tenons à affirmer que dans la très grande partie des familles blanches et dans beaucoup de familles de couleur, très respectables, les jeunes filles sont sévèrement tenues. Le plus souvent la surveillance maternelle ne les quitte pas et beaucoup d'entr'elles sont des enfants très naïves. Nous n'en dirons pas autant du sexe masculin, et tous les jeunes créoles se vantent d'avoir débuté très jeune dans la carrière amoureuse.

Parmi les gens de couleur, M. Corre prétend que le saphisme est très développé. Il cite même à ce sujet des exemples très piquants.

Alcoolisme. — L'alcoolisme est, de toutes les causes occasionnelles de la folie, celle qui a fait le plus de victimes et qui doit surtout attirer l'attention; presque tous les fous de l'asile sont d'anciens alcooliques.

Du jour où l'on a retiré de la canne à sucre le tafia, l'alcoolisme s'est répandu avec une intensité incroyable dans la colonie. Partout, aussi bien en ville qu'à la campagne, les débits se sont multipliés; on a beau imposer l'alcool, cela n'empêche pas que la Guadeloupe absorbe à elle seule 70,000 litres de rhum sur 2;000,350 litres qu'elle fabrique. Si on ajoute à cela les alcools, vins et liqueurs provenant de l'importation, on juge de la quantité d'alcool qu'absorbe la population.

Le nègre boit le tafia à pleins verres et plusieurs fois par jour. De plus, comme c'est le meilleur moyen d'obtenir de lui ce qu'on veut, les patrons les gratifient de petits verres toute la journée. Le blanc, surtout celui de la campagne, boit aussi

beaucoup. Celui de la ville est plus sobre. Il est à la campagne une catégorie de jeunes gens très méritants appelés les géreurs (comprenez gérants). Leur vie consiste à monter dès le matin à cheval, quels que soient le temps, la chaleur et la saison; et à parcourir sous un soleil de plomb d'immenses propriétés, de façon à surveiller les escouades de travailleurs. Ils rentrent chez eux pour déjeuner et pour dîner, et, quand ils arrivent en sueur, leur premier soin est d'absorber un grand verre de rhum. Aussi les alcooliques sont-ils nombreux parmi eux, et la chose est d'autant plus regrettable, qu'ils ont à garder vis-à-vis des travailleurs de la terre une situation très délicate et qui demande beaucoup de sang-froid. En ville, comme nous l'avons dit, le blanc a déserté les cafés et les cercles. Il boit moins, mais cependant en quantité assez forte, parmi ceux qui occupent des positions qui obligent à marcher, telles que : les grands commerçants des quais et leurs commis. — Ceux qui occupent des positions sédentaires sont moins exposés au mal.

La liqueur la plus malfaisante qui existe à la Guadeloupe n'est pas à vrai dire le rhum, qui est un alcool naturel; c'est une espèce de préparation appelée l'absinthe verte, et qui est une infusion d'absinthe dans du tafia très fort. Les familles qui en usent en abondance comptent toutes des épileptiques.

On peut se demander avec curiosité pourquoi le créole s'adresse aux boissons fortes, comme le tafia et l'absinthe, pour se désaltérer, alors qu'il trouverait dans la bière et l'eau glacée un soulagement bien plus immédiat à la soif.

On conçoit que dans les pays froids, l'ouvrier reste persuadé que l'alcool lui donne des forces, à cause de la stimulation passagère qu'il procure, mais l'on peut remarquer que la consommation effrayante de l'alcool dans les départements du nord, comme la Seine-Inférieure, s'atténue au fur et à mesure qu'on descend vers les départements du sud.

Mais la chose s'explique, au même titre que dans les grands froids, les grandes chaleurs amènent la torpeur physique et intellectuelle, et il est à remarquer que dans les pays africains où la civilisation n'avait jamais pénétré, les voyageurs ont trouvé

des préparations alcooliques ou stupéifiantes. C'est donc ainsi pour profiter de cette excitation passagère de l'alcool, plutôt que pour se désaltérer, que le créole s'adresse au tafia. Peut-être aussi le créole craint-il d'user d'une eau de la qualité de laquelle il n'est pas sûr.

De grands travaux récents ont été entrepris pour amener à la Pointe-à-Pitre de l'eau excellente. Quoi qu'il en soit, il serait urgent que le gouvernement prît des dispositions pour éteindre dans nos colonies le progrès de l'alcoolisme qui, non-seulement y engendre la folie, mais est la cause de beaucoup d'autres maladies. L'Européen qui se rend dans les pays chauds doit s'abstenir scrupuleusement d'alcool.

M. le docteur Corre affirme que la morphinomanie serait assez commune à la Guadeloupe par suite de la complaisance coupable des pharmaciens, qui délivrent cette substance sans ordonnance.

Si le fait existe encore il mériterait d'être sévèrement puni, car la femme créole est déjà trop exposée à un nervosisme naturel pour permettre que cette intoxication s'ajoute à tant d'autres.

Nous en avons fini avec les causes nombreuses prédisposantes et déterminantes des troubles mentaux dans les pays créoles. Il est peu de régions où se trouvent réunis autant de facteurs propres à ébranler le système nerveux. Aussi ont-ils contribué à développer dans toute la race un état mental particulier qui est très curieux à observer et que nous esquisserons rapidement dans le prochain chapitre.

Nous aborderons ensuite l'histoire de la folie proprement dite et nous tenons à faire remarquer que ce chapitre ethnologique est le plus important de tous.

ETAT MENTAL

Le caractère de l'individu résulte le plus généralement de son tempérament et des impressions qu'il reçoit. On a divisé les tempéraments en sanguins, lymphatiques et nerveux. Les deux derniers sont à peu près les seuls qui se retrouvent dans les Antilles, soit associé, soit séparés. Le tempérament sanguin est très rare et le coloris de certains visages est dû plutôt à la chaleur et au rhum qu'à une santé vigoureuse.

Suivant que les impressions du milieu se sont adressées à un tempérament nerveux ou à un tempérament lymphatique, elles ont donné lieu à deux types très communs aux colonies, dont l'un a pour caractéristique, l'excitation; l'autre, la dépression. Nous parlerons surtout ici du créole blanc.

Les impressions suscitées sont, on le conçoit, plutôt agréables. Dans un pays où il n'existe pas ces affreux frimas de l'hiver, où les besoins se réduisent à leur plus simple expression, le spectacle de la vraie misère est rare. On ne meurt pas de faim, et, ce que le créole appelle la misère est le plus souvent l'absence de la richesse. On peut s'en faire une idée par ces plaintes émanant d'un malade :

« Monsieur, je suis malade, le docteur X... m'a déclaré qu'il me fallait un bon appartement, des filets de bœuf, du vin vieux, avec de l'eau d'Orezza à mes repas, plus un verre de vin de Bugaud après le déjeuner et le dîner... je viens vous demander en conséquence de quoi accomplir cette ordonnance (1) »

Pauvre homme !

(1) DUCHASSAING, *Mode de formation de la petite propriété aux colonies*, in Corre.

De plus, le spectacle attrayant, grandiose, que la nature offre de toutes parts à l'homme joint au bien-être que tous, à un degré quelconque, peuvent se procurer, a développé chez le créole cet enthousiasme, cette douceur, cette gaieté, cette insouciance qui forme l'un des côtés les plus attrayants de son caractère. Mais en même temps par les mêmes influences, il est devenu paresseux : on travaille là-bas pour devenir aisé ou riche. On ne travaille pas pour manger. Le nègre surtout se passe fort bien d'ouvrage ; la nature le nourrit. Aussi a-t-il déserté le travail pénible de la terre et, s'il consent à faire par-ci par-là quelques communications c'est beaucoup plus pour boire que pour manger. Nous connaissons même certains vieux blancs à qui ce défaut de paresse a tellement plu qu'ils passent leur vie à aller de l'un à l'autre quémander le déjeuner et le dîner. Ils ont de l'esprit, et à cause de cela, le reste passe.

Les chaleurs aident à cette paresse, mais ne produisent pas chez tous le même effet. Les tempéraments nerveux, de beaucoup les plus communs, sont plutôt excités. Les tempéraments lymphatiques sont déprimés.

Quoi qu'il en soit, le créole, homme ou femme, est surtout un sensible et, chez lui, toute impression fait parfaitement vibrer l'âme. C'est un sentimental et un passionné. Les impressions délicieuses de son climat en ont fait un poète, un artiste. Soit en créole, soit en Français, les vers qu'il compose sont simples et sentis : nous ne parlons pas ici seulement du créole instruit. Tous ont cette passion de l'art. Ils sont tous musiciens. Depuis le piano et le violon de la société, jusqu'à l'accordéon du nègre, c'est un concert d'instruments de tout ordre, qui éclate le soir ou dans les journées du dimanche. La peinture est moins en honneur, mais il a existé et il existe encore des dessinateurs et des caricaturistes créoles d'un beau talent.

Le créole est un passionné et par conséquent un érotique, mais pour lui a été fait le vers.

Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse!

L'inconstance est son fait le plus généralement, et il ne se fera

aucun scrupule de tromper la bien aimée qui l'attend au foyer.

Celle-ci, le plus souvent, est un être attaché et fidèle. Nous parlons ici de la créole blanche. Autrefois, la société était gaie et brillante; mais après l'émancipation, au fur et à mesure que les gens de couleur envahissaient les hautes situations, les bals ont cessé, les soirées sont devenues rares, on a délaissé le théâtre pour éviter les fausses situations et la promiscuité des deux races. Aujourd'hui, la femme blanche est tenue de s'enfermer chez elle. Elle sort à peine le dimanche pour les exercices de piété et rarement la semaine pour faire des visites. Elle est devenue triste et en réalité sa vie n'est pas très gaie, quand elle est condamnée à habiter la ville. Elle est bonne mère et sa seule occupation consiste à élever ses enfants, généralement nombreux. Elle vous donne l'impression d'une désillusionnée, d'une blasée et, en réalité, en apprenant à la connaître, vous trouvez en elle des trésors de naïveté.

Pour ce qui concerne la femme de couleur et en particulier la femme du peuple, nous n'avons rien à ajouter aux pages que M. Corré leur consacre. Nous nous contenterons donc d'y renvoyer le lecteur.

Pour rester dans le domaine des passions, nous dirons encore que le créole est un irascible, un emporté, très susceptible; le moindre mot, la moindre offense grandira à ses yeux et prendra la proportion d'une grave injure. La colère s'emparera de lui et dès lors il n'est plus son maître. Il se livrera parfois à des voies de fait regrettables. Si un inférieur, un ouvrier lui manque, il oubliera que l'esclavage n'existe plus et n'hésitera pas à le gratifier d'un coup de poing ou d'un coup de pied. L'autre souvent ne demande pas mieux, ayant toujours l'espoir d'obtenir des dommages-intérêts. Aussi les propriétaires et les géreurs sont-ils souvent appelés en correctionnelle pour ces menus faits.

Si l'insulte vient d'un égal, les choses sont plus graves: elles se terminent généralement par des duels dont nous parlerons plus loin.

Enfin cette irascibilité est encore entretenue par l'antipathie qui règne entre les différentes races. Chez le blanc c'est plutôt

du mépris que de la haine, chez le nègre, c'est plutôt de l'entraînement. C'est chez l'homme de couleur, qui déteste également le nègre et le blanc, que l'on retrouve de la vraie haine. A la Guadeloupe même, cette passion est assez étouffée, sans doute parce que les blancs ont su se ménager quelque influence politique par leur habileté. Mais à la Martinique, où l'on est beaucoup plus violent, ces haines intestines amènent quelquefois des incidents très graves et très regrettables comme l'histoire connue de M. le docteur Lota. Heureusement que des dissensions intestines se sont produites dans le parti de couleur lui-même, ce qui permet aux blancs d'appuyer l'un ou l'autre parti, selon sa tenue et ses promesses, et d'y apporter la majorité.

Ces passions politiques font le malheur de ces petits pays qui, grâce à une entente entre eux et avec la métropole, arriveraient à améliorer leur sort et à éviter la ruine financière dont ils sont menacés.

Le créole est généralement doué d'une imagination très vive. La conception chez lui est rapide ainsi que l'émission des idées. Il trouve dans son discours des images frappantes, des comparaisons originales. Les expressions ne manquent pas d'un certain coloris, même chez ceux qui semblent les plus apathiques. Du reste, il éprouve un grand plaisir à parler quand il est écouté par une assistance nombreuse. Il semble heureux; il prône. Il n'est pas banal et ses paroles sont parsemées de fines railleries. On peut même dire qu'il aime tant à parler pour étonner son monde que souvent il n'hésite pas à mystifier et à inventer. Nous ne voulons pas dire que le créole soit un menteur, car le mensonge est l'apanage d'un cœur lâche et nous verrons que ce n'est point le fait du créole; quand il s'agit de choses sérieuses ou de point d'honneur, vous trouverez en lui une franchise sans retenue.

Un autre caractère de l'esprit créole est l'instabilité de l'idée; il passera avec la plus grande rapidité d'un fait à un autre sans s'occuper si cela tient et a une suite. En un mot, il est incapable d'un effort intellectuel soutenu; c'est un esprit superficiel.

Il est doué néanmoins d'une énergie extraordinaire qu'on ne

rencontre pas chez le noir. Cette énergie n'est pas seulement forte, mais durable. On en trouve un exemple dans la lutte qu'il soutient depuis si longtemps et avec des moyens défectueux contre la crise sucrière. On la retrouve encore quand on observe certains créoles blancs qui occupent aujourd'hui les positions les plus considérables; il en est beaucoup qui se sont formés eux-mêmes quant à l'instruction, n'ayant pu aller à l'école, obligés qu'ils étaient de lutter, dès l'enfance, pour l'existence.

On rencontre encore cette manifestation de l'énergie, de la volonté, dans ce désir de commander, dans cette prétention d'être toujours maître que garde le créole. S'il est propriétaire, il conduira ses Indiens sans doute avec ménagement, mais avec la même autorité que ses anciens esclaves. Sur ses habitations il a organisé un système hiérarchique qui est du reste la condition de son succès. Il y règne généralement une grande discipline, et le propriétaire, à la tête de tout cela, aime à vous le faire voir et à montrer que son pouvoir y est sans contrôle : c'est un petit état qu'il dirige.

Ceci permet de voir un défaut de la cuirasse. Le créole est, en effet, orgueilleux. Il aime à étaler le faste et la richesse, même lorsqu'il ne les possède plus. Il va jusqu'à emprunter la vaisselle d'argent des voisins pour étonner son public. Il ne s'engage que dans l'espoir d'arriver prochainement officier. Dès qu'il possède une certaine fortune, il est d'usage que le créole fasse *son voyage de France*, devrait-il y dépenser le plus clair de son argent. Du moins, a-t-il la consolation de penser que ses compatriotes le croient riche.

Ceci nous amène à parler de l'absence de discernement chez le créole. Il ne réfléchit pas, il ne pèse pas les différents motifs qui le portent à agir; et à cause de cela il est prompt à se décider: c'est un impulsif. Cette impulsivité a été bien mise en relief par le docteur Corre dans son ouvrage intitulé : « Le crime en pays créole ». On y chercherait en vain un crime dont l'intérêt ou la cupidité serait le mobile. Ce sont tous des crimes passionnels ou visant un point d'honneur, dans lesquels la responsabilité est plus ou moins atténuée. Nous en connaissons un remarquable exemple :

Une jeune fille disparaît tout d'un coup d'une très honorable famille. Son frère apprend qu'elle avait été enlevée par un professeur et cachée dans un appartement. Avec un ami il se rend auprès du ravisseur; très poliment il lui représente qu'il aît à se marier le plus tôt possible avec sa sœur, que celui-ci avoue avoir trouvé pure. Le professeur se contente de sourire et lui déclare qu'il n'a rien à espérer de ce côté. Exaspéré, le jeune homme lui crayache la figure et le provoque en duel. Avec le même sourire, le professeur répond qu'il ne se battra pas avec un gamin (il avait plus de vingt ans). A ces mots et devant cette lâcheté, le jeune homme, furieux, tire successivement sur lui six coups de revolver; et, hors de lui, il court vers l'appartement de sa sœur qu'il trouve fermé. Il essaie, à coups de revolver, de faire sauter la serrure et n'y parvenant pas, il va se livrer à la justice. Il fut condamné à huit ans de travaux forcés.

Qu'eût fait chacun de nous à sa place devant la lâcheté exaspérante de ce professeur? Nous laissons à chacun le droit de penser comme il veut; mais tout au moins peut-on dire que le crime est exemplaire.

Si ce manque de réflexion, cette impulsivité a développé chez le créole quelques défauts, tels que le défaut de prévoyance, en revanche a-t-il fait naître chez lui de brillantes qualités.

La première de toutes est la générosité. C'est à tort qu'on a écrit que le créole donnait pour « poser ». Il est généreux parce qu'il ne calcule pas et qu'il est bon. Pour peu qu'il ait quelque fortune, il se fera un honneur de secourir des familles pauvres, d'élever des enfants, quelquefois étrangers à lui. L'hospitalité qu'il offrira sera large et son hôte se sentira vite à son aise. C'est ainsi que l'Européen trouve dans les familles des Antilles un accueil si bienveillant, si désintéressé, que le souvenir ne s'en efface jamais chez lui.

Le créole qui est généreux est également brave, et c'est peut-être encore une conséquence de son insouciance naturelle. Il pousse le mépris de la vie au dernier point dans les circonstances où l'honneur est engagé. Les duels revêtent un caractère plus grave qu'en France et se décident souvent pour de futiles raisons. Le

moindre mot un peu vif peut en être la cause, car ce que le créole redoute surtout, c'est de paraître avoir peur. En lui-même, certes, le duel est une chose condamnable, mais au moins a-t-il aux colonies l'avantage de ne pas être une « fumisterie ». Ce sont pour la plupart des duels au fusil et qui aboutissent toujours à la mort ou à une blessure grave.

Voici un exemple typique entre mille. Deux individus se battent au fusil.

Ils doivent échanger six balles à grande volonté et chacun à leur tour. Chaque balle porte et, après des jambes et des bras cassés, la dernière balle tue sur le coup l'un des combattants.

Le créole est d'autant plus fier d'exposer sa vie dans ces conditions que tous ces duels ont généralement une nombreuse galerie. Il ne faut pas croire que le courage du créole se manifeste seulement pour ses intérêts particuliers. Cette bravoure, il la porte aussi au service de la patrie; il me suffira de rappeler de quelle façon énergique fut défendue la Guadeloupe contre les Anglais par le général Hughes et les créoles. Nous pourrions faire remarquer également qu'il y a quelque temps l'infanterie de marine, sur huit généraux, comptait quatre créoles.

Somme toute, voici l'esquisse du caractère créole :

Il est raide, guindé, toujours correctement mis et doué d'une verve intarissable. Il a une facilité extraordinaire, surtout quand il s'exprime en patois. Son discours est élégant, émaillé de traits d'esprit, d'anecdotes. Il aime à paraître, il est orgueilleux et ambitieux, il étale avec plaisir sa fortune. Généreux, il va jusqu'à la prodigalité ; très susceptible, il s'emporte pour un rien ; ses passions sont vives.

Tantôt au contraire, c'est un état de dépression mélancolique ; le sujet est ennemi de tout travail, il cherche à s'isoler de la société, il affecte des airs de misanthrope. Apathique et nonchalant, il a toujours l'air de s'ennuyer. En réalité, il est très affectif, mais, naturellement arrogant, il attend les hommages. On en rencontre beaucoup parmi les femmes âgées qui ont une obsession religieuse, un scrupule de conscience.

De la Folie proprement dite.

Le seul moyen que nous ayons eu en notre pouvoir, pour étudier la folie aux Antilles, est la statistique et les renseignements qu'a bien voulu nous communiquer M. Jouveau-Dubreuil, directeur de l'asile des fous de la Guadeloupe. Nous l'avons prié de nous donner cette statistique depuis vingt ans ; mais la chose a été impossible vu que l'asile lui-même date de 1882 : les fous étaient auparavant dirigés sur la Martinique.

Ce n'est que depuis cinq ans seulement, depuis 1890, que des observations ou plutôt des statistiques ont été relevées.

Nous tenons tout d'abord à faire remarquer que le nombre des aliénés de l'asile ne représente pas la totalité des fous, surtout en ce qui concerne la Guadeloupe. Quelques-uns restent dans leur famille, d'autres sont placés dans les asiles de la Métropole ou à la Martinique.

Les genres de folies qui se rencontrent le plus souvent sont : 1^o la folie alcoolique; 2^o la manie aiguë et l'excitation maniaïque; 3^o la lypomanie; 4^o la manie de la persécution; 5^o la folie circulaire et périodique.

Nous reprendrons un à un ces différents troubles mentaux, suivant leur degré de fréquence.

La folie alcoolique est la plus commune. De 1891 à 1895, pour une population totale de 170.000 âmes, il est rentré à l'asile 72 alcooliques, soit, à peu près une moyenne de 15 par an. Parmi ce total, la plus grande partie relève de la race noire: nous n'avons point à cet égard de chiffres fixes, mais de simples renseignements. Cependant, comme nous ne le verrons à la statis-

lique, quand on tient compte qu'il n'existe à la Guadeloupe que 8.000 blancs pour 160.000 gens de couleur, le pourcentage montre que la folie alcoolique a un degré de fréquence à peu près égal dans les deux races.

D'autre part, il faut remarquer que le nombre des blancs, qui boivent d'une façon anormale est relativement plus restreint que celui des autres habitants.

Tout nègre boit et boit beaucoup; il absorbe le tafia à pleins verres, peu l'absinthe, contrairement au blanc. Cependant, chez celui-là, l'épilepsie d'origine alcoolique est très fréquente. Il est certain que si le blanc buvait dans les mêmes proportions que le noir, la folie serait infiniment plus commune chez lui.

Il est probable que le blanc n'offre si peu de résistance aux effets de l'alcool qu'en raison des influences multiples que nous avons énumérées dans le chapitre Étiologie.

La chaleur surtout doit jouer, dans la circonstance, un grand rôle adjuvant. Buchanam a relevé aux États-Unis une statistique montrant les progrès de la folie dans la population noire, et il va jusqu'à établir qu'en 1890, on comptait un fou pour 500 hommes de couleur, proportion énorme qui est loin d'être atteinte aux Antilles. Il est vrai que, d'autre part, Solbrig signalait ce fait que ces derniers sont cinq fois plus nombreux dans les États du Nord que dans les États du Sud.

Dans la statistique que nous avons reçue, nous ne sommes pas bien sûr que les troubles cérébraux, désignés sous le nom de manie, ne soient pas symptomatiques de l'alcoolisme. Les cas sont assez nombreux et il nous semble, bien que nous n'ayons pu trouver de statistique fixe à cet égard, qu'elle dépasse de beaucoup la fréquence de la manie simple en Europe. Les admissions s'élèvent pour cinq ans, de 1891 à 1895, à 54 cas; peut-être trouverait-on, dans l'excitation naturelle au créole, dans l'impulsivité de ses actes, une prédisposition à ce genre de folie. On comprend également la fréquence de la lypémanie, quand on se souvient que, chez le créole, les passions tristes et les chagrins ont une grande influence; on peut ajouter que la chaleur y contribue aussi en amenant un état dépressif de l'organisme. Il a été

admis, pendant ces mêmes années que nous avons citées, 40 malades.

La folie circulaire et périodique offre aux colonies un intérêt particulier : elle est souvent une manifestation de l'impaludisme, ainsi que l'ont démontré M. Lemoine et avant lui Sébastian. En ce cas l'accès de fièvre est remplacé par un accès de folie qui prend la forme de manie aiguë. Ce qui le caractérise c'est qu'il guérit par le sulfate de quinine. Mais on a observé que le sulfate de quinine guérissait des formes de folie intermittentes dans des cas où le malade ne semblait pas entaché du paludisme.

Parmi les folies partielles, il faut citer d'abord le délire de la persécution que l'on rencontre souvent chez le nègre. Il semble que ce dernier ait conservé de son esclavage une impression qui le prédispose à se croire toujours en butte aux attaques malveillantes, aux souffrances et aux humiliations de ceux qu'il voit placés dans une situation sociale supérieure à la sienne.

Il en est de même de la mégalomanie. Délivré de ses chaînes, le noir s'abandonne à la politique, sa passion préférée, parce qu'elle n'est pas du domaine de tous; il acquiert rapidement une somme d'ambitions considérables. Il se voit « gouverneur » ou « propriétaire du sol » et cette perspective mirifique devient facilement idée fixe. Nous en connaissons deux cas absolument typiques.

La folie religieuse est rare chez le nègre. La démence sénile n'offre rien de particulier; l'imbécillité est au contraire assez fréquente, elle ne tient pas à l'infériorité de la race, mais à l'hérédité alcoolique.

Statistique générale. — Au point de vue général la statistique de l'asile de Saint-Claude donne matière à quelques considérations. Nous devons tout d'abord établir la proportion des différentes races habitants la Guadeloupe. Elles se répartissent ainsi :

1. Blancs	8,000
2. Hommes de couleur.....	147,000
3. Hindous.....	15,000

Nous aurions voulu nous procurer le nombre des métis par rapport à celui des nègres; mais les dernières statistiques se sont tues scrupuleusement à ce sujet. Ce silence est regrettable, car la race noire pure fournit bien plus de fous que les métis; nous ne savons à quoi attribuer cette prédominance.

Depuis 1891 jusqu'en 1895, le nombre des entrées a été en augmentant d'année en année.

En 1892, elles étaient de 41; en 1895 de 57, ainsi réparties pour la dernière année :

17 alcooliques, 12 maniaques, 12 hypémanies, 6 maniés de la persécution, 1 manie des richesses, 8 divers. Le mode de répartition pour les races est le suivant : 4 blancs, 7 métis, 40 noirs, 6 hindous.

D'après cette seule année, qui représente une proportion moyenne, nous voyons que le pourcentage nous donne :

Race blanche.....	1	pour	2,000
— hindoue.....	1	—	2,500
— africaine.....	1	—	3,127

Donc ce sont les blancs qui fournissent le contingent le plus important des aliénés.

Comparée à une statistique parisienne toute récente, elle est bien inférieure, car celle-ci a donné 1 fou pour 500 habitants.

Mais pour rester sur des terrains comparables, reportons-nous à la statistique du Dictionnaire de Jaccoud, nous voyons qu'en 1860, le département de la Seine comptait un admis pour 2,934 habitants; celui du Rhône, 1 pour 3,409; celui de la Charente-Inférieure, 1 pour 13,556.

Or, la statistique totale de l'année 1895 à la Guadeloupe donne 1 pour 2,982; elle est donc égale à celle de la Seine en 1860 et supérieure à tous les autres départements.

Nous en concluons que le blanc aux colonies est plus exposé à la folie, qu'il est donc nécessaire qu'il y suive un régime sévère et qu'il s'abstienne surtout d'alcool et de surmenage, qu'il évite

de sortir aux heures chaudes de la journée et qu'il porte des vêtements appropriés.

Passons à la mortalité.

En 1860, elle était en France pour les aliénés hospitalisés de 12,57 0/0. Cette mortalité est établie par rapport à la population moyenne de l'asile. A la Guadeloupe, en 1895, cette population moyenne est de 128; le nombre des décès est de 22, ce qui porte à 17 0/0 le chiffre de la statistique. On voit qu'il est notablement supérieur à celui de la France.

Le pronostic de la folie y serait donc plus grave. Cependant, nous demeurons étonné devant le nombre de guérisons qui semble contradictoire avec les faits précédents. En effet, nous voyons qu'en 1864 le rapport des guérisons aux admissions en France était de 27,97 0/0. Or, à la Guadeloupe, ce rapport s'élève à 61 0/0, de telle façon que malgré l'augmentation des entrées, le chiffre de la population de l'asile est resté à peu près stationnaire depuis 25 ans.

Ce succès est peut-être le résultat des conditions hygiéniques dans lesquelles a été construit l'asile de Saint-Claude, dont nous allons dire quelques mots.

Il fut fondé en 1882, sur le territoire de la commune de Saint-Claude, à 4 kilomètres de la Basse-Terre, chef-lieu de la colonie. Situé à 440 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur un vaste plateau, il se compose de six quartiers et deux infirmeries, complètement séparés les uns des autres. Trois quartiers sont destinés aux hommes avec une infirmerie; il en est de même pour les femmes. Ces quartiers se divisent en : quartier de pensionnaires, quartier des fous tranquilles et quartier des fous agités. Le tout est environné de cinq hectares de terre dépendant de l'établissement et destinés à occuper les malades capables de travail. Une bonne brise aère constamment cet établissement; la végétation des alentours est luxuriante, le site est un des plus gracieux et des plus pittoresques qu'on puisse rêver.

L'exposition est N.O.-S.E. Ce qui complète les avantages de cet établissement, c'est que la moyenne annuelle de la tempéra-

ture est d'environ 20°, le maximum étant 28° et le minimum 14°. Bien que le climat y soit humide, la salubrité du lieu est parfaite.

Le traitement consiste exclusivement en] douches froides, et M. Jouveau-Dubreuil nous écrit que tous les malades sont améliorés par les douches en pluie et circulaires.



CONCLUSIONS

De cette étude un peu hâtive, il ressort que :

1° Les troubles mentaux aux Antilles sont dus à un ensemble de causes très nombreuses au premier rang desquelles il faut placer l'alcoolisme et le climat.

2° Ces troubles deviennent d'autant plus facilement l'apanage des créoles que leur état mental normal présente des particularités à tendance neuropathique

3° De tous les genres de folie que l'on observe chez eux, les plus fréquentes, si l'on en croit les statistiques, sont : la folie alcoolique, la manie et la lypémanie.

4° La race blanche originaire des Antilles fournit le contingent le plus fort ; vient ensuite la race hindoue.

5° La mortalité est plus grande dans les asiles des Antilles qu'en France.

Vu, bon à imprimer :

Le Président,
ARNOZAN.

Vu :

Le Doyen
A. PITRES.

Bordeaux, le 18 novembre 1896

Vu et permis d'imprimer :

Le Recteur de l'Académie de Bordeaux.
A. COUAT.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

A. CORRE. — *Nos Créoles.*

A. CORRE. — *Le crime en pays créoles.*

RÉGIS. — *Traité de l'aliénation mentale.*

JACCOUD. — Dictionnaire, article « Folie ».

R.-P. LABAT. — *Voyages aux Isles de l'Amérique*, 1724, éd. en 6 vol.

